

Éditorial

E. Laffiteau
P. Muller
C. Torelli*

Ce numéro spécial de la revue Statéco rend compte des travaux réalisés dans le cadre du jumelage européen entre l'Institut national de la statistique tunisien¹ (INS), l'Insee et l'Istat (INS italien), l'Institut de Lituanie ayant également apporté son concours². Il propose également des articles qui traitent de la Tunisie sur des thèmes connexes, à savoir la migration, les prix et les chocs de taux de change.

Le jumelage a été mis en place en février 2016 et s'est terminé en avril 2018, après 27 mois de travaux. Il a mobilisé de nombreux experts français, italiens et lituaniens. Au total, 700 jours d'expertise ont été apportés à l'INS, principalement sous la forme de missions mais également de visites de cadres tunisiens, notamment en France et en Italie. L'objectif fondamental du jumelage était la modernisation de l'appareil statistique de Tunisie, avec trois enjeux principaux : renforcer la gouvernance du Système statistique public, améliorer la qualité et l'étendue de la production statistique, assurer une meilleure communication et diffusion des données. Dans ce cadre, les travaux ont été répartis en cinq grands volets, à savoir la loi statistique (volet A), la modernisation de l'INS (volet B), la comptabilité nationale (volet C), les statistiques régionales (volet D) et la diffusion-communication (volet E). Les articles présentés dans ce numéro spécial portent sur l'ensemble des volets. Chacun de ces volets a été subdivisé en sous-activités distinctes. Ainsi par exemple, le volet C sur la comptabilité nationale comprenait-il six activités : changement de base des comptes tunisiens et intégration des recommandations du Système de comptabilité nationale (SCN) 2008, comptes

trimestriels, répartition régionale du PIB, secteur informel, comptes et patrimoines financiers, statistiques et comptes de l'environnement.

Le jumelage s'était donné un certain nombre d'objectifs ambitieux à atteindre, qu'il s'agisse de l'adoption d'une nouvelle loi statistique et du renforcement de la gouvernance du système statistique national (SSN), de la mise en place d'une unité « qualité » et d'un centre de formation au sein de l'INS, de l'expérimentation d'une nouvelle organisation des directions régionales (DR) de l'INS, du développement d'un dispositif ambitieux de statistiques régionales et locales, de l'engagement de l'INS dans une nouvelle base de comptes nationaux devant permettre, en particulier, d'adopter les recommandations du SCN 2008, des formations mises en place afin de permettre l'utilisation de la norme SDMX pour la diffusion des données et métadonnées... Le constat est que les résultats attendus à l'issue du jumelage ont été atteints, pour la plupart. Ces réalisations n'ont été possibles que grâce à la forte implication conjuguée des experts européens et des cadres et personnels de l'INS. Elles sont d'autant plus remarquables que les moyens de l'INS sont limités et que les travaux au titre du jumelage entraient en concurrence, dans une large mesure, avec les travaux courants de l'Institut.

Il n'en reste pas moins que les travaux sont appelés à se poursuivre après la fin du jumelage pour que l'objectif de modernisation de l'appareil statistique tunisien, dans ses différents aspects, soit parachevé en totalité. Un tel constat, qui vaut d'ailleurs pour l'ensemble des volets, était attendu dès le démarrage du jumelage tant l'ambition était forte en regard de la durée même de l'opération, de même que des moyens et ressources de l'INS.

Les articles de ce numéro spécial s'articulent ainsi autour d'une double perspective. Ils cherchent en effet à décrire les résultats obtenus au cours du jumelage pour les différents volets et activités tout en proposant des pistes de développement et d'approfondissement pour « l'après jumelage ».

L'article de Mohamed Frigui et Pierre Muller, « Le changement de base des comptes nationaux de la Tunisie : un projet ambitieux mais exigeant », analyse en détail le processus de changement de base des comptes nationaux tunisiens mis en place dans le cadre du volet C du jumelage. Après avoir rappelé les caractéristiques des comptes nationaux actuels de la Tunisie, qui reposent sur

¹ Dans l'ensemble du numéro spécial, l'institut de statistique de Tunisie est désigné Institut national de la statistique (INS) et non pas Statistiques Tunisie, terme pourtant utilisé dans certains textes officiels, en particulier la loi statistique. Le choix du sigle INS permet, en particulier, de mieux distinguer l'Institut en tant que tel du Système statistique public (SSP) dans son ensemble, qui comprend, outre l'INS, les services statistiques mis en place dans certains ministères et organismes publics. Le système statistique public est quant à lui désigné par Système statistique national (SSN), qui est d'ailleurs le terme officiel.

² Ce projet de jumelage a été dirigé par Hedi Saïdi (alors DG de l'INS de Tunisie), Dominique Francoz (Insee) et Tiziana Pellicciotti (Istat), Jean-Pierre Cling puis Carla Saglietti exerçant les fonctions de conseiller résident de jumelage, et Mouna Zgoulli (INS) celles d'homologue du conseiller résident de jumelage.

* Emilie Laffiteau est macroéconomiste, consultante dans le secteur des statistiques en Afrique emilie.laffiteau@gmail.com, Pierre Muller est inspecteur général honoraire de l'Insee mullerpie@gmail.com et Constance Torelli est chargée des programmes au service de coopération de l'Insee constance.torelli@insee.fr

la version 1993 du SCN, l'article présente les principales caractéristiques d'une nouvelle génération de comptes nationaux pour la Tunisie. Celle-ci s'appuiera sur deux années de base (2015 et 2016) et non plus une seule année (1997) comme dans la génération actuelle de comptes. Outre une remise à niveau indispensable et la prise en compte de nouvelles sources statistiques (ou de sources fortement renouvelées), la nouvelle génération de comptes doit permettre la mise en œuvre de recommandations de la nouvelle version du SCN (SCN 2008) et l'amélioration, très attendue, de la mesure par la Comptabilité nationale des activités de l'économie informelle. En ce sens, le processus de changement de base est ambitieux, cela d'autant plus que l'année de base de la génération actuelle est ancienne, mais aussi exigeant en termes de mobilisation de ressources et de compétences, aussi bien à la direction de la Comptabilité nationale de l'INS que dans les autres directions statistiques. Sont présentées ensuite les principales évolutions au niveau des comptes des secteurs et sous-secteurs institutionnels et des comptes de biens et services, de même que les principales conséquences à attendre de cette nouvelle génération de comptes nationaux sur l'évaluation du produit intérieur brut (PIB) de la Tunisie. L'article comprend par ailleurs trois annexes, respectivement sur les comptes trimestriels, les comptes financiers et les statistiques et comptes de l'environnement en Tunisie.

L'article de Mohamed Hammami, Yamen Helel et Constance Torelli, « Vers une meilleure mesure du secteur informel en Tunisie », traite du dispositif statistique mis en place, dans le cadre du changement de base des comptes nationaux tunisiens, pour mieux appréhender et mesurer les activités de l'économie informelle. Comme dans nombre de pays, cette forme de production connaît un développement rapide en Tunisie, par exemple dans des secteurs d'activité comme le bâtiment (second œuvre), les commerces ou encore certains secteurs des services (réparation automobile). Les estimations, souvent évoquées, notamment dans les médias, de la part de l'informel dans le PIB, ne s'appuient pas réellement sur une base statistique solide. Par ailleurs, la définition de la notion d'économie informelle est loin de faire consensus entre les économistes. Dans ce contexte, le changement de base a été l'occasion, en premier lieu, de proposer une définition précise de l'économie informelle, conforme aux principes du SCN 2008 et pouvant constituer une référence pour d'autres types de travaux statistiques. Quant à lui, le dispositif statistique doit être en mesure de couvrir l'ensemble des unités de production de l'économie informelle tunisienne, que celles-ci soient connues ou non de l'administration fiscale ou sociale. Ce dispositif s'inspire directement de la méthodologie des « enquêtes 1-2-3 », conçue par l'Institut de recherche pour le développement (IRD-DIAL) au début des années 1990 et qui a fait ses preuves sur différents continents : Afrique, Asie, Amérique latine.

L'article de Bernard Morel et Samira Ouaddey, « La mesure des inégalités régionales : un nouveau défi pour le système statistique national », traite d'un enjeu central pour la statistique publique tunisienne, en particulier l'INS, à savoir la mise en place d'un système efficient de

statistiques régionales et locales (volet D du jumelage). En effet, la demande sociale de statistiques publiques pour rendre compte des fortes inégalités territoriales en Tunisie s'élargit d'année en année, renforcée en 2018 par le lancement d'un processus de décentralisation. Pour relever ce défi, le SSN s'est engagé dans une série d'opérations impliquant différentes composantes : l'INS, qui en assure la coordination technique, mais également les services statistiques présents au sein des ministères et des principaux opérateurs publics. À court terme, ces opérations visent à la production d'une base de données régionales, ensemble limité de résultats annuels essentiels, cohérents sur l'ensemble du territoire et sélectionnés avec les principaux utilisateurs régionaux. À plus long terme, les statistiques régionales constituent une composante déterminante de la stratégie de modernisation de l'appareil statistique, conformément à l'évolution des standards de qualité internationaux : mobilisation des données administratives à des fins statistiques, montée en puissance de nouvelles technologies de collecte, de diffusion et d'analyse intégrant l'information géographique, attribution de nouvelles missions pour les établissements régionaux de l'INS en matière de diffusion et de communication de statistiques régionales et locales. L'article comprend également un encadré sur la réorganisation des DR de l'INS, processus engagé au cours du jumelage sous la forme d'une expérimentation à 7 établissements régionaux. Cette expérimentation a constitué une dimension essentielle du volet D.

L'article de Benoît Hurpeau, Samia Khedhaouria et Karim Salah, « Élaboration des premiers PIB régionaux en Tunisie », traite d'une opération importante engagée au cours du jumelage (volet C), à savoir la mesure du PIB de l'économie tunisienne au niveau régional. C'est la première fois que l'INS se lançait dans un projet de cette nature, qui s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la mise en place d'un dispositif ambitieux de statistiques régionales et locales (voir l'article de Bernard Morel et Samira Ouaddey) afin d'appuyer la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques régionales, notamment dans le domaine économique. Après avoir rappelé un certain nombre de concepts de base qui sous-tendent tout processus de régionalisation de la mesure du PIB (notion de territoire économique régional, unité de référence...) et les différentes méthodes pouvant être utilisées (méthodes ascendante, descendante et mixte), qui s'inspirent directement des préconisations européennes en matière de comptes régionaux, l'article analyse les outils, données et méthodes pouvant être mobilisés, dans le contexte statistique tunisien, pour les différentes activités. Le PIB représentant, pour l'essentiel, la somme des valeurs ajoutées de ces activités, sa mesure au niveau régional s'appuie en effet sur une opération préalable, à savoir la répartition par région des valeurs ajoutées mesurées au niveau national pour les activités composant l'économie tunisienne, que celles-ci appartiennent à la sphère marchande, non financière comme financière, ou à la sphère non marchande. L'article présente enfin certains des principaux résultats obtenus.

L'article de Mouna Zgoulli « La réforme juridique de l'activité statistique en Tunisie », analyse un aspect particulièrement important des travaux conduits au titre

du volet A du jumelage relatif au cadre juridique et institutionnel des missions du SSN de Tunisie. Il s'agit en effet de la définition et de la mise en place d'une nouvelle loi statistique, prenant la suite de la loi statistique de 1999. Une évaluation globale du SSN avait déjà été menée en 2014 dans le cadre d'une coopération avec Eurostat. Cette évaluation avait conclu que le SSN disposait certes de bases juridiques solides mais qu'une profonde réforme était nécessaire pour qu'il atteigne pleinement les objectifs d'efficacité, de qualité et de respect des principes fondamentaux. Une révision de la loi statistique est alors apparue comme prioritaire, devant permettre de renforcer et de consolider les dispositions législatives garantissant, en particulier, le respect de l'indépendance professionnelle des statisticiens. Le jumelage a d'ailleurs permis d'élargir la perspective en intégrant explicitement les objectifs de mise en place d'un cadre législatif et institutionnel propice à une meilleure gouvernance de la Statistique publique, de même que celui d'une consolidation du rôle de l'INS en tant qu'acteur principal du SSN. Dans ce contexte, l'article revient sur les raisons qui ont poussé à la révision de la loi statistique, puis sur les enjeux de cette révision et la démarche d'élaboration du projet de loi. Il souligne en outre les principales nouveautés de la loi en regard de la version antérieure et propose un ensemble de perspectives. Le nouveau texte a été approuvé au niveau gouvernemental mais il est encore en attente d'examen par l'assemblée des représentants du peuple.

L'article de Xavier Helfenstein, Emilie Laffiteau et Mouna Zgoulli, « Les enjeux de la formation à Statistiques Tunisie », présente les actions entreprises dans le cadre du jumelage (volets B et D) afin de renforcer les capacités de l'INS en matière de formation des personnels, cadres et non-cadres. Ce renforcement s'imposait d'autant plus que l'INS a été conduit à intégrer dans ses effectifs, à compter de 2012, les personnels mobilisés par ses établissements régionaux pour la réalisation des programmes d'enquêtes. Ceux-ci représentent désormais près de 70 % de l'ensemble des effectifs de l'INS mais n'ont, le plus souvent, pas bénéficié des formations professionnelles adéquates, ni en matière de règles et déontologie statistiques, ni de conduite d'entretiens ou encore de connaissances statistiques de base. Dans ce contexte, après avoir dressé l'état des lieux de la situation de l'INS en termes de ressources humaines et d'actions de formation, ainsi que ses besoins en la matière, une démarche par étapes a été proposée dans le cadre du jumelage et mise en place par les experts, que l'article décrit en détail : construction d'un plan de formations pour l'année 2017, à destination en particulier des personnels des établissements régionaux de l'INS, mise en place d'une équipe au sein de l'Institut dédiée à la formation et des conditions permettant de la rendre autonome en matière d'ingénierie de formation, enfin établissement d'une feuille de route en vue de la création à terme d'un centre de formation plus ambitieux. La démarche s'est appuyée sur plusieurs types de formations assurés par les experts au profit de cadres tunisiens, notamment dans les domaines du management et de la conception d'une formation.

L'article de Mauro Bruno, Maria Serena Causo, Anissa Najjar, Giuseppe Sindoni, Tarek Tkitek et Carlo Vaccari, « INS integrated architecture: pilot application in external trade statistics and methodological improvements in data processing », décrit le processus de mise en place, au sein de l'INS, d'une nouvelle architecture informatique conforme aux normes internationales à utiliser pour toutes les opérations statistiques, en particulier les enquêtes. Il s'agit d'une dimension essentielle des volets B et E du jumelage. Les objectifs recherchés avec cette architecture sont ambitieux : développement de l'utilisation de métadonnées, de la collecte à la diffusion, normalisation des processus et des méthodes statistiques, centralisation des données dans des bases relationnelles, utilisation de la norme SDMX pour les échanges et la diffusion... Elle implique de mettre en place une description des processus de production statistique selon un modèle standard, pouvant s'appliquer à tous les domaines. Ainsi, le jumelage a-t-il été l'occasion de former les statisticiens de l'INS au « modèle générique du processus de production statistique » (ou GSBPM selon le sigle anglais). Dans ce contexte, la nouvelle architecture a été testée dans un domaine particulier, celui des statistiques du commerce extérieur. Pour cela, les différentes phases de ce processus statistique ont été analysées selon le modèle GSBPM, de la collecte des informations de base jusqu'à la diffusion finale. L'article décrit en détail cette expérimentation, de même que les conditions de son élargissement à d'autres domaines. Il revient également sur les problèmes rencontrés pour mener à bien le projet, similaires à ceux qui se posent dans la plupart des Instituts statistiques : choix des nomenclatures à utiliser, sélection et développement d'outils informatiques adaptés, définition des données agrégées à publier et protocoles à utiliser pour la diffusion aux parties prenantes et aux utilisateurs finaux.

À la suite des enjeux de la modernisation de l'appareil statistique de Tunisie, une série d'articles sont proposés sur des thèmes connexes.

L'article de Modou Ndour Faye, Dominique Ladiray, Adnen Lassoued, Béchir Maghrebi et Amal Mansouri, « Les effets du Ramadan sur les prix : une analyse comparative sur 3 pays », réalise une analyse comparative des effets du Ramadan sur les prix à la consommation au Maroc, au Sénégal et en Tunisie. Leur étude montre un impact relativement limité en termes réels : la hausse des prix varie entre 5 % et 10 % au Maroc et entre 2 % et 3 % en Tunisie et au Sénégal.

L'article de Anda David et Mohamed Ali Marouani, « Migration patterns and labour market outcomes », étudie les effets externes de l'émigration sur les non-migrants, en particulier sur le marché du travail, avant et après la révolution. La Tunisie a connu un regain de migration juste après le soulèvement tunisien en raison de l'absence de contrôles aux frontières provoquée par le vide sécuritaire au lendemain de la révolution. Leur analyse confirme le rôle de l'émigration comme soupape de sécurité pour le marché du travail tunisien. Les auteurs montrent ainsi que les ménages d'origine des migrants ont des niveaux de vie nettement plus élevés et que les transferts de fonds jouent un rôle important au niveau

macroéconomique (économie tunisienne) et au niveau microéconomique (ménages). Leur analyse tend aussi à confirmer les effets des transferts de fonds sur l'offre de travail des non-migrants, ce qui peut avoir un impact négatif sur le taux de chômage de la Tunisie lorsqu'une crise dans les pays de destination affecte négativement le taux de transferts de fonds.

L'article de Brahim Guizani, « The impact of exchange rate shocks on trade in times of uncertainties: evidence from three oil-importing countries in the MENA region », étudie le rôle du taux de change réel sur les flux commerciaux de trois pays importateurs de pétrole de la région MENA, en particulier pendant la période de transition post-printemps arabe. L'auteur met en évidence une faible efficacité des politiques de change, notamment la politique monétaire expansionniste pendant la période de transition, pour accroître leurs exportations et contenir leur déficit commercial. L'amélioration des performances commerciales semble davantage liée à des progrès en termes de compétitivité non tarifaire des produits. Les résultats montrent également une forte dépendance des importations aux variations des exportations. Cette dépendance explique, dans une certaine mesure, l'incapacité des politiques de dévaluation à atténuer l'aggravation des déficits commerciaux pendant la période d'incertitude qui a suivi le printemps arabe.